

POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES- PRÉVISIONS

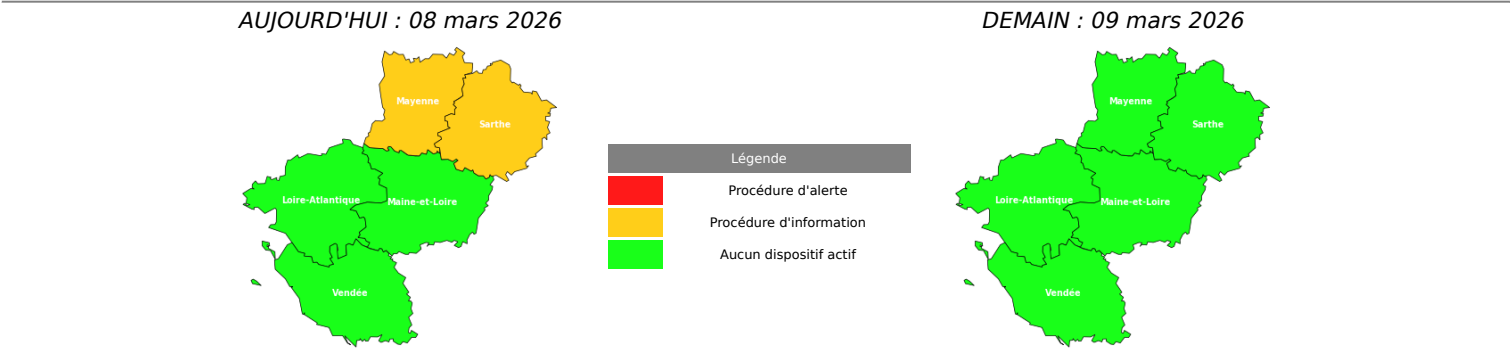
08 mar

INFO

09 mar

NORMAL

Mayenne
communiqué du 08/03/2026 à 12h00



RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

08 mar

tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail.
- évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens.
- respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, apportez-les en déchetteries.

agriculture

- évitez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles pendant l'épisode de pollution.
- pour l'épandage, privilégiez les procédés moins émetteurs d'ammoniac (pendillards ou injection...) et procédez à l'enfouissement rapide des effluents.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de chauffage des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

industrie/ construction

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- prenez des mesures de réduction des poussières sur les chantiers (arrosages...).
- réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Maintenez les pratiques habituelles de ventilation et d'aération. Evitez de vous exposer à des facteurs irritants: fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, chauffage au bois, exposition aux pollens... Continuez à pratiquer la marche à pied et le vélo à un rythme modéré.

08 mar

tout public

- réduisez, voire reportez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche), dont les compétitions.
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé.

personnes sensibles et vulnérables *

- privilégiez les activités physiques et sportives modérées.
- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe.
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé.
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté.

* personnes sensibles aux pics de pollution : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).
* personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

Les concentrations en particules PM10 sont particulièrement élevées aujourd'hui dans le nord de la région (Sarthe et Mayenne) provoquant la mise en œuvre d'une procédure d'information et recommandation pour la journée en cours. Ces particules sont issues pour partie de sable du Sahara mais également des émissions locales. Une baisse des niveaux est attendue en fin de journée avec l'arrivée de pluies. La situation devrait revenir à la normal dès demain.

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de
la loire
www.airpl.org
02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

RÈGLEMENTATION


**PRÉFET
DE LA MAYENNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.mayenne.gouv.fr

SANTÉ

ars
Agence Régionale de Santé

www.ars.paysdelaloire.sante.fr